

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 avril 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 26/03/2019

Présents : 21

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER

Votants : 22

Pour: 22

Contre: 0

Représentés: Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Conventions de partenariat dans le cadre de l'attachée de conservation du patrimoine

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a recruté une responsable des musées (corps d'attaché de conservation du patrimoine, spécialité musées), afin de :

Assurer la responsabilité scientifique conformément à la loi du 4 janvier 2002 sur les collections ayant reçu l'appellation « musées de France » : le musée d'archéologie de Minerve, le musée de Préhistoire régionale à Saint-Pons-de-Thomières et le musée de la cloche et de la sonaille à Hérépian ;

Apporter ponctuellement un conseil scientifique et technique aux musées présents sur le territoire n'ayant pas l'appellation "musées de France" ;

Réfléchir avec les responsables de ces musées et les associations à la mise en place d'une politique coordonnée pour créer des outils complémentaires de valorisation et de présentation de ce territoire à travers notamment de documents culturels... ;

Mettre en place des programmes d'animations dans le cadre des expositions temporaires et du fonds permanent, notamment dans le cadre d'ateliers pédagogiques, de visites commentées ou des manifestations culturelles officielles (nuit des musées, journées du patrimoine etc.).

Les présentes conventions ont pour objet de définir les modalités du partenariat entre les "Communautés de communes" et le "Pays" afin de formaliser les objectifs et les moyens de la mission confiée à la responsable des musées du territoire.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces conventions, jointes, et, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des opérations.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve ces conventions et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des opérations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Babeau-Bouldoux le 2 avril 2019

Le Président,
Jean ARCAS

